



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 MAI 2023

Le vingt-deux mai deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
M. BRUNET André, M. BOUIREK Azddine, M. DI-UBALDO Vittorio
Adjoints au Maire.

M. CARRERA Yohann, M. CHMIELINSKI Jean, Mme CURTIUS Anick, M. DESCHAMPS Jean-Paul, M. LESOT Richard, M. PANISSET Didier, M. PELLOUX Joël, Mme REIGNIER Sylvie, Mme SEPET Laura
Conseillers Municipaux.

Absente ayant donné pouvoir :

Mme FERBUS Carine a donné pouvoir à Mme SEPET Laura

Absente excusée :

Mme NADAUD Sophie

Le Conseil municipal a choisi M. Vittorio DI-UBALDO comme secrétaire de séance.

2023-03-03 FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires : Approbation du compte administratif 2022 : Budget annexe de l'Eau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121.21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider la séance relative à l'approbation du compte administratif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il ne participera pas aux votes, laisse la présidence au premier Adjoint Monsieur André BRUNET, et quitte la salle.

Délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2022 dressés par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable public,

Monsieur André BRUNET, Adjoint au Maire, présente le compte administratif du Budget Annexe de l'Eau.

Délibération n° 2023-03-03

Les résultats sont conformes au compte de gestion qui vient d'être approuvé et qui a été établi par le Trésorier.

Le compte administratif du Budget Annexe de l'Eau est arrêté comme suit :

Section d'exploitation		
Dépenses		86 055.60 €
Recettes		114 939.04 €
Résultat d'exploitation 2022	Excédent	28 883.44 €
Résultat reporté N-1	Excédent	7 034.73 €
Total	Excédent	35 918.17 €

Section d'investissement		
Dépenses		145 338.95 €
Recettes		60 312.36 €
Résultat d'investissement 2022	Déficit	85 026.59 €
Résultat reporté N-1	Excédent	51 229.43 €
Total	Déficit	33 797.16 €

Résultat cumulé exercice 2022	Excédent	2 121.01 €
--------------------------------------	-----------------	-------------------

Monsieur André BRUNET demande au Conseil municipal d'approuver le compte administratif du Budget Annexe de l'eau.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le Compte administratif 2022 du Budget annexe de l'Eau.

- Nombre de votants : 14
- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Secrétaire de séance
Vittorio DI-UBALDO



Pour extrait conforme,
Le 23 mai 2023

Le Maire,
Philippe PRUD'HOMME


